



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Communication sur l'Éducation maritime Évaluation de la politique maritime

Mai 2013

L'éducation maritime forme environ 1 800 jeunes dans 12 Lycées Professionnels Maritimes et mériterait toute l'attention du gouvernement pour bénéficier de moyens nouveaux à la hauteur de sa mission.

L'efficacité de l'insertion de tous ces jeunes dans la vie professionnelle est connue et reconnue dans le monde maritime et au-delà.

1 - Pour la formation continue des marins : la multiplicité des « cours privés » sur un marché concurrentiel crée une grande diversité de qualité de formation ; le pire est souvent constaté, les agréments sont, ou ont été distribués en trop grand nombre et avec des critères de qualité mal vérifiés. Le ministère doit diligenter une évaluation des différents agréments donnés à ces structures.

Nous réaffirmons ici notre attachement au principe de la promotion sociale grâce à la formation professionnelle continue.

C'est grâce notamment au réseau des établissements de l'enseignement maritime secondaire et supérieur public que ce dispositif perdure efficacement en répondant aux besoins des marins en activité grâce aux cours de formation continue .

les établissements publics (LPM maritimes, CEFPM Concarneau ,et l' ENSM) y garantissent une offre de qualité avec des équipements matériels de haut niveau et des formateurs certifiés, notamment par l'IGEM.

2 - Une Ambition claire pour la formation initiale:

Pour une meilleure gouvernance d'un réseau : la CFDT réclame la création d'un conseil supérieur de l'éducation maritime et une gestion académique nationale (GM2 renforcé.)

La gestion des personnels, la mise en œuvre d'une politique de formation, ne peuvent se permettre un éclatement en 4 façades (Dirm), pour garder cohérence et efficacité.

Des BTS pour la filière de formation maritime secondaire : la CFDT réclame la mise en place rapide d' une filière complète d'enseignement, dans les lycées avec **des niveaux L1 et L2 : BTS maritime** .(annoncé à l'assemblée nationale depuis trois ans et en cours de débats depuis octobre).
voir annexe soutien de l'Union Fédérale Maritime.

L'élévation du niveau de connaissances, la réussite des étudiants, quel que soit leur bac, quel que soit leur parcours, s'inscrivent dans l'agenda défini par le Président de la République : priorité à la jeunesse et au redressement du pays dans la justice.

- réussite par la justice sociale, en démocratisant l'accès à l'enseignement supérieur maritime, accès qui n'a cessé de se dégrader depuis 10 ans entre les Lycées et l'ENSM.
- réussite par l'amélioration de la vie étudiante, à commencer par le logement et la santé ;
- réussite par l'innovation pédagogique et la formation des enseignants à tous niveaux, avec des parcours personnalisés et accompagnés, **une offre de formation simplifiée et lisible par tous** .

Parmi ces actions concrètes pour la réussite du plus grand nombre dans le cycle licence: le ministère de l'Enseignement supérieur souhaite favoriser la réussite des bacheliers professionnels et technologiques exclus des filières pourtant créées pour eux (BTS et IUT). Ils seront donc désormais "prioritaires" pour y accéder. Il reviendra aux recteurs de faire appliquer la loi.

- les lycées maritimes par la voie scolaire garantissent pour les familles et les jeunes la meilleure insertion professionnelle possible en répondant aux besoins des acteurs professionnels (patrons, armateurs...).

Le renouvellement des personnels dans les entreprises maritimes par des jeunes est facteur de dynamisme qui s'enrichit et s'amplifie au contact des plus expérimentés.

Nous estimons que la volonté du gouvernement de créer des BTS maritimes concourt à ces objectifs.

Nous proposons et soutiendrons le principe de création de BTS maritimes diplômant en STCW **dans la continuité et à un niveau supérieur à celui des bacs professionnels maritimes existants** d'une part et dans la logique de **permettre une poursuite d'étude et l'évolution de carrière maritime** d'autre part.

(Annexes filières BTS machine et BTS pont)

Dans cette logique de filière, nous estimons qu'il est nécessaire de remettre à plat les dispositifs existants de la filière B par la voie professionnelle étudiante pour créer un ensemble cohérent et attractif de formation. Les spécificités des carrières maritimes – carrières courtes - imposent que les diplômes obtenus par les futurs navigants soient reconnus par l'enseignement supérieur (BTS, licence, diplôme d'ingénieur) pour faciliter une possible reconversion à terre.

La réorganisation des parcours de formation de l'ensemble de l'enseignement maritime secondaire comme supérieur conditionnera l'avenir de notre secteur d'enseignement auquel nous sommes très attachés. Il est essentiel que l'offre de formation soit clairement identifiée et lisible pour les familles et les jeunes au même titre que les autres formations professionnelles et étudiantes.

3 – Des moyens humains :

Qu'en est-il des 60 000 postes pour l'éducation et quelle sera la dotation pour l'éducation maritime ?

- En formation initiale dans les LPM : les personnels précaires représentent 44% des moyens humains nécessaires pour réaliser la formation initiale (526 personnes).

Soit : 49 enseignants et conseillers d'éducation en situation de contractuels (ACET, ACE, CDD) sur les 344 ETP, auxquels s'ajoutent 182 personnes, enseignants, assistants d'éducation et vacataires en « CDD lycée » financés sur le budget de fonctionnement des lycées (3,41 millions d'euros pour 2012).

- Pour la formation continue des marins : il n'existe aujourd'hui que quelques personnels en CDI ; la grande majorité est en CDD, certains depuis 20 ans ! La CFDT dénonce l'absence de statut des professeurs de formation continue. Stop aux CDD à répétition d'année en année.

- Formation des personnels : une augmentation conséquente du budget formation de formateurs doit être effectuée ainsi qu'une vraie politique concertée basées sur les besoins réels. La CFDT réclame la mise en place d'une commission nationale de formation des enseignants.

- Pédagogie : en complément d'un renforcement de l'IGEM par une structure pédagogique pour l'enseignement maritime secondaire est nécessaire de même qu'un service de soutien pédagogique et un centre de ressource national.

Toutes nos évaluations, CCF et examens devraient être encadrés au sein d'une démarche nationale certificative de la qualité.

La gestion des personnels, la mise en œuvre d'une politique de formation, ne peuvent se permettre un éclatement en 4 façades (Dirm), pour garder cohérence et efficacité.